



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Vaucluse

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : enseignant(e) en unité d'enseignement La lune bleue Etablissements médico-sociaux Regards Communs et Alain Pujol de Carpentras	
Rattachement hiérarchique : Autorité fonctionnelle : la directrice Du GCSMS Regards Communs et le directeur de l'établissement Alain Pujol Supérieur hiérarchique : l'IEN ASH	Texte de référence : Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.312-1, D.312-10-1 et suivants. Code de l'éducation notamment ses articles. L. 112-1 à L. 112-2-1, L. 351-1, D. 351-3 à D. 351-20. Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé pris pour l'application des articles D. 351-17 à D. 351-20 du code de l'éducation
Rattachement administratif : GCSMS Regards Communs 341 rue Denis Diderot 84000 Carpentras, et Centre Les Iris Adresse postale : 565, Chemin de l'Hermitage - 84200 - Carpentras-Serres	Indemnités : Versement de l'indemnité 1994 (1765euros/an) Versement de l'indemnité 1914 (isae) 2550 euros/an Versement de l'indemnité 408 pour les titulaires du CAPA SH/CAPPEI : 886,80 euros/an Versement mensuel de l'indemnité
Quotité : Temps complet de professeur-e des écoles, réparti sur les deux établissements (deux journées de 6h dans chaque établissement)	Horaires : 24 heures d'enseignement hebdomadaires 108h annuelles comprenant les heures de coordination et de synthèse au sein de l'établissement
Public accueilli : élèves présentant des troubles du spectre autistique et élèves présentant une déficience intellectuelle	Conditions : Affectation à titre définitif si titulaire du CAPPEI ou équivalent
Lien avec des partenaires : Equipe médico-sociale (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux)	Procédure de recrutement : Entretien avec la commission départementale
<u>Spécificités de la mission :</u> Les établissements médico-sociaux accueillent des jeunes présentant des troubles importants des fonctions cognitives, sur orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Ces établissements proposent des prises en charge individuelles et pluridisciplinaires sur un plan thérapeutique, pédagogique, éducatif et professionnel. Objectifs poursuivis au sein de l'unité d'enseignement : Permettre l'acquisition de connaissances et compétences du socle commun, en fonction du projet personnalisé de scolarisation et du projet individualisé d'accompagnement de l'élève. Missions essentielles de l'enseignant-e : • Elaborer et mettre en œuvre les actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le projet individualisé d'accompagnement (PIA) de l'élève ; • Procéder à l'évaluation régulière des acquis de l'élève, en vue de répondre à ses besoins éducatifs particuliers; • Favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.	

Détail des missions :**L'enseignant-e**

- Rédige les projets individualisés des élèves ;
- Utilise le carnet de suivi des apprentissages et le livret de compétences pour rendre compte des progrès des élèves ;
- Partage avec les autres professionnels de l'établissement un langage et des outils de réflexion communs.
- Transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- Réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- Favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Est l'interlocuteur – l'interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.

Favorise l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec les parents, qu'il informe et dont il recueille les avis.

Formation / Expérience professionnelle :

Enseignant spécialisé, de préférence titulaire du CAPASH/ CAPPEI et des options liées au handicap
Connaissance du handicap et de l'Ecole inclusive
Expérience dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap
Connaissance des besoins éducatifs particuliers des troubles du spectre autistiques

Savoir-faire / Compétences :

Maîtriser les compétences professionnelles de l'enseignant : maîtrise didactique et pédagogique
Savoir identifier les difficultés d'apprentissage ;
Concevoir et mettre en œuvre des adaptations pédagogiques ;
Exercer une fonction d'expert des besoins éducatifs particuliers des élèves présentant des troubles du spectre autistique et des réponses à construire au plan pédagogique.
Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines.

Connaissances :

Bonnes connaissances pédagogiques
Bonne connaissance des troubles des fonctions cognitives
Bonne connaissance de l'ASH et des dispositifs particuliers de suivi des élèves

Savoir-être / Qualités :

Réserve professionnelle et discrétion
Strict respect du secret professionnel partagé
Capacité à travailler en équipe pluri-catégorielle
Capacité de communication, d'écoute et de dynamisme

Contraintes et difficultés du poste :

Exercice au sein de deux équipes médico-sociales (professionnels éducatifs, médicaux, paramédicaux, psychologue) et en coopération avec une équipe pédagogique.

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à l'IEN de circonscription, pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr